

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 6

COMMERCE EXTERIEUR

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE

[1] *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moynet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) ; 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 11), 1737 (tome V), 1740 (tome IV) et In-8° 458.

Sénat : 61 (1983-1984)

Loi de Finances - Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
<i>I. Observations de la Commission</i>	5
<i>II. Examen en Commission</i>	6
<i>Avant-propos</i>	7
PREMIERE PARTIE :	
LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR	8
I. L'ANNEE 1982 : UNE PROFONDE DEGRADATION	8
II. LA STRUCTURE ET LES CAUSES DE CE DEFICIT	9
<i>A. La structure</i>	10
1. L'analyse sectorielle	10
2. L'analyse géographique	11
<i>B. Les causes</i>	13
1. La hausse du dollar	13
2. La perte de compétitivité des entreprises françaises	14
III. LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1983 : UN REDRES- SEMENT DONT IL CONVIENT DE SE DEMANDER S'IL SERA DURABLE	16
<i>A. Un redressement</i>	16
<i>B. Les incertitudes du redressement</i>	17

**DEUXIEME PARTIE :
LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR ...20**

**CHAPITRE PREMIER :
LES CREDITS DES SERVICES ET ORGANISMES
CHARGES DE SOUTENIR NOS EXPORTATIONS**

1. Les services de l'expansion économique à l'étranger	21
2. Les organismes de promotion de notre commerce extérieur	24
<i>A. Le C.F.C.E.</i>	24
<i>B. Le C.F.M.E.</i>	27
<i>C. L'A.C.T.I.M.</i>	27

**CHAPITRE II : .
LES AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION**

<i>I. Les Bonifications d'intérêt</i>	19
<i>II. La prise en charge des risques à l'exportation</i>	30

**CHAPITRE III :
LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION**

<i>I. L'assistance financière à la Turquie</i>	37
<i>II. La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers</i>	37
<i>III. Les prêts du Trésor à des états étrangers en vue de faciliter l'achat des biens d'équipement.....</i>	38
<i>IV. Les prêts à la B.F.C.E. pour financer l'achat de biens d'équipement par des acheteurs étrangers</i>	39

I. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. Contrairement aux souhaits maintes fois exprimés par la Commission, les crédits qui iront en 1984 au commerce extérieur ne sont pas regroupés en un seul fascicule budgétaire. Il semble que le Gouvernement veuille conserver le caractère d'administration de mission qui est celui du ministère du Commerce extérieur, sans le doter d'un personnel particulier.

2. Après le fort déséquilibre de notre commerce extérieur au cours de l'année 1982, les huit premiers mois de l'année 1983 constituent un signe encourageant qui permet d'espérer qu'en 1983, notre solde commercial, à la suite d'une moindre progression de nos importations consécutives à la réduction de la demande interne (plan de rigueur) et à la progression de nos exportations facilitées par la dévaluation de mars 1983, ne devrait pas enregistrer un déficit supérieur à 60 milliards de francs.

Il reste que le rétablissement de l'équilibre de nos échanges extérieurs postule :

– la contraction du différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires commerciaux : celui-ci qui s'était réduit au cours du 2^e semestre 1982 de 1,9 point a cependant progressé au 1^{er} semestre 1983 de 2,5 point ;

– la conclusion de nouveaux grands contrats d'équipement.

II. EXAMEN DE LA COMMISSION

Votre Commission des Finances, réunie le 12 octobre 1983 sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, a examiné les crédits du Commerce extérieur.

Le rapporteur spécial, M. Tony Larue, a exposé la situation de notre commerce extérieur. Il a rappelé que la dégradation de notre solde commercial en 1982 avait été sensible ainsi qu'inquiétante, dans la mesure où notre déficit à l'égard des pays développés s'est fortement creusé.

Si les huit premiers mois de 1983 se caractérisent par une réduction de notre déficit, permettant d'espérer que fin 1983 il n'excèdera pas 60 milliards de francs, trop d'incertitudes demeurent pour affirmer qu'il sera durable.

Le retour à l'équilibre du Commerce extérieur postule – a-t-il ajouté – une réduction sensible du différentiel d'inflation entre la France et ses principaux partenaires.

Enfin, votre Rapporteur spécial, s'il s'est félicité de la création par le Gouvernement, au cours de 1983, d'une « école de l'exportation », persiste à penser qu'il serait préférable qu'un plus grand nombre d'agents titulaires d'une formation commerciale et ayant une certaine expérience du secteur privé, exercent leurs fonctions dans nos postes d'expansion commerciale à l'étranger.

Dans le débat qui a suivi, M. Descours-Desacres a demandé les raisons qui expliqueraient la baisse de la demande des pays en voie de développement, notamment de biens d'équipement, que le rapporteur spécial avait soulignée. M. Tony Larue lui a répondu que cette baisse s'expliquerait essentiellement par la réduction de la capacité financière de ces pays.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé qu'il fallait toujours mettre en balance les résultats du commerce extérieur avec le coût des différentes procédures budgétaires mises en oeuvre pour financer ce commerce. Or, a-t-il souligné, en 1982, la COFACE a vu son activité se solder par un important déficit.

La Commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption des crédits, pour 1984, du Commerce Extérieur.

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Le ministère du Commerce extérieur et du Tourisme a la particularité de n'avoir pas, en ce qui concerne le Commerce extérieur, de budget propre. Il n'existe pas non plus, malgré les demandes maintes fois réitérées de votre Commission, de document de synthèse permettant de récapituler l'effort de la Nation pour la promotion du commerce extérieur.

Les crédits budgétaires et les moyens financiers dont dispose ce ministère sont répartis entre trois fascicules budgétaires : celui des services économiques et financiers, celui des charges communes, et celui des comptes spéciaux du Trésor.

Aussi, après une brève présentation de l'état actuel de notre commerce extérieur, dont l'analyse sera développée plus longuement par le Rapporteur pour avis de la Commission du plan et des affaires économiques, votre Rapporteur s'est-il efforcé de vous présenter l'ensemble des moyens financiers mis en oeuvre pour la promotion de nos exportations.

PREMIERE PARTIE :

LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

**I. L'ANNEE 1982
A ETE CARACTERISEE PAR UNE PROFONDE DEGRADATION
DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR**

Le déficit de notre commerce extérieur a atteint 93,5 milliards de francs en 1982 contre 50,9 milliards de francs en 1981 (chiffres FAB/FAB) corrigés des variations saisonnières).

Evolution en valeur (milliards de francs)	1981	1982	Evolution 82/81
Importations FAB	626,7	725,7	+ 15,8 %
Exportations FAB	575,8	632,2	+ 9,8 %
Soldes FAB/FAB	- 50,9	- 93,5	- 42,6 %
Taux de couverture en %	91,9	87,1	- 4,8 pts

Cette aggravation de notre déficit s'inscrit dans le contexte d'une contraction du commerce international en 1982 de 2 %. La production industrielle des pays industrialisés a diminué au cours de cette année de près de 4 %, leurs importations s'abaissant de 2 %. Quant aux pays en voie de développement, ils ont fortement réduit leurs importations.

II. LA STRUCTURE ET LES CAUSES DE CE DEFICIT.

A. LA STRUCTURE

1. L'analyse sectorielle indique :

a) une **contraction** de l'excédent **agro-alimentaire** liée au ralentissement de la croissance de nos exportations (+ 7 % en valeur) et à l'accélération de nos achats à l'étranger (+ 19 %).

Cet excédent se monte en effet à 14,7 milliards de francs contre 21,1 milliards de francs en 1981.

Cette contraction de l'excédent agro-alimentaire, s'il s'explique donc par une progression de nos importations plus forte que celle de nos exportations, trouve également sa source dans le fait que notre pays a dû affronter en 1982 une concurrence de la part des Etats-Unis particulièrement forte sur les marchés qui nous étaient traditionnellement bénéficiaires.

b) une **dégradation** de nos échanges industriels.

En termes de solde, l'excédent a diminué de 25 milliards de francs par rapport à 1981 et s'établit pour 1982 à 29,2 milliards de francs en 1982. En termes de taux de couverture, le niveau atteint en 1982 est de 106,2, soit une baisse de huit points par rapport à 1981.

Echanges de produits industriels

(milliards de francs)	1980		1982	Evolution 82/81
		1981		
Importations CAF	353	393,3	469,1	+ 19,3
Exportations FAB.....	387,2	447,8	498,3	+ 11,3
Soldes	+ 34,2	+ 54,5	+ 29,2	- 25,3
Taux de couverture en %	109,7	113,9	106,2	- 7,7 pts

Cette dégradation s'explique pour l'essentiel :

– par une détérioration du secteur « automobiles et matériels de transports terrestres ». Les importations de ce type de matériel ont progressé de 32 % et le taux de pénétration de notre marché intérieur est passé de 28,1 % en 1981 à 30,6 % en 1982 ;

– par une diminution de notre excédent en matière de biens d'équipement professionnel.

Notre excédent diminue de plus de 4 % en s'établissant à 32,9 milliards de francs en 1982 contre 37,2 milliards de francs en 1981.

La forte progression de nos exportations (+ 13,6 % en valeur) a été insuffisante pour compenser l'accroissement de nos importations (+ 22,1 % en valeur).

c) un gonflement de notre déficit énergétique.

Celui-ci s'est élevé en 1982 à 178 milliards de francs.

Cette augmentation est due pour l'essentiel à l'effet de la hausse du dollar que ne compense pas suffisamment la baisse des quantités d'énergie importée (– 19 % pour le charbon et – 15 % pour le pétrole brut). En effet, malgré la baisse du prix du baril de pétrole en dollars (33,6 dollars en 1982 contre 35 dollars en 1981) la facture pétrolière a atteint 140 milliards de francs en 1982 (+ 8,5 % par rapport à 1981).

Quant à la facture du gaz, elle s'est accrue de 39 % par rapport à 1981 en s'établissant à 23 milliards de francs.

Enfin, il doit être noté que la baisse en **volume** – et non pas donc en valeur, ainsi que cela a déjà été indiqué précédemment – de nos importations de pétrole s'explique autant par des opérations de **déstockage** que par la réduction de la consommation.

**Variation des principaux soldes de nos échanges extérieurs
(1980/1982)**

(en milliards de F)	Solde 1980	Solde 1981	Solde 1982
Energie	- 49,1	- 28,7	- 16,3
Agro-alimentaire	+ 8,5	+ 9,4	- 6,4
Industrie hors O.C.D.E.	+ 5,6	+ 24,3	+ 11,2
Industrie O.C.D.E.	+ 5,6	+ 24,3	+ 11,2
Matériel militaire.....	+ 5,6	+ 4,3	- 0,8
Divers + DOM-TOM.....	- 0,6	- 0,6	+ 1,9
Solde commercial FAB/FAB.....	- 48,5	+ 7,6	- 43,7

2. L'analyse géographique

On constate :

a) une aggravation de notre déficit avec les pays développés.

A l'égard des pays membres de l'O.C.D.E., notre déficit a atteint 108 milliards de francs en 1982 et pour cette même année le taux de couverture de nos échanges n'est que de 79,2 %.

L'alourdissement de notre facture énergétique n'explique pas à elle seule cette détérioration. Ce sont, en effet, principalement les produits industriels qui sont responsables de cette évolution et pour plus de 85 % les produits élaborés.

Au total, l'accroissement de notre déficit avec les pays de l'O.C.D.E. augmente de 80 % en 1982 par rapport à 1981.

Par ailleurs, c'est plus particulièrement avec les pays de la C.E.E., que notre déficit se creuse : il dépasse, pour les échanges avec ces seuls pays, 64 milliards de francs et le taux de couverture n'est que de 82 %. Le seul excédent est à l'égard de la Grèce.

Evolution CAF/FAB des échanges avec la C.E.E.

(milliards de francs)	1980	1981	1982	% Evolution 82/81
Importations CAF	263,7	296,5	359,9	+ 21,3
Exportations FAB	244,1	264,9	295,5	+ 11,5
Soldes	- 19,6	- 31,6	- 64,3	+ 103,4
Taux de couverture en %	92,5	89,3	82,1	- 7,2 pts

b) un accroissement de notre déficit avec les pays de l'Est.

Notre déficit à l'égard de ces pays s'est élevé, en termes CAF/FAB, à 10 milliards de francs en 1982 contre 6 milliards de francs en 1981, le taux de couverture passant quant à lui de 79 % en 1981 à 68 % en 1982. Cette détérioration est due à la baisse en valeur de 12 % de nos exportations à l'égard des pays de COMECON que n'a pas compensé la réduction de nos exportations.

c) une réduction de notre déficit avec les pays de l'O.P.E.P.

Cette réduction est due à l'allègement de 22,7 % du tonnage pétrolier importé et à l'accroissement des livraisons de biens d'équipement suite aux grands contrats conclus antérieurement.

Notre déficit s'est établi à 54 milliards de francs en 1982 contre 61 milliards en 1981 et 65,7 milliards en 1980.

d) un effritement de notre excédent avec les pays en développement non pétroliers.

Cet excédent s'établit, en effet, à 16,4 milliards de francs en 1982, contre 20,1 milliards en 1981.

Il est dû pour l'essentiel, à la baisse de la demande de ces pays en voie de développement, elle-même liée à la forte réduction des capacités financières de ces derniers.

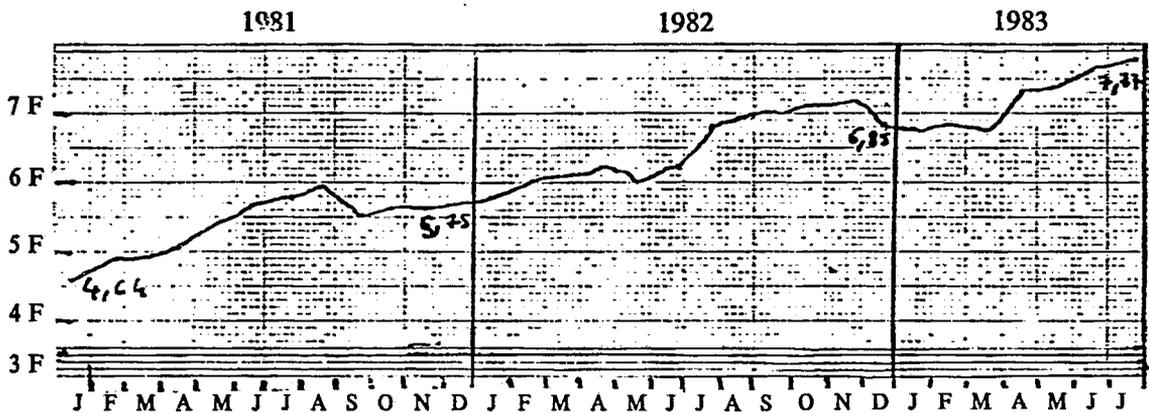
B. LES CAUSES

Outre celles indiquées précédemment plusieurs facteurs expliquent la dégradation de notre commerce extérieur constatée en 1982.

1. La hausse du dollar

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la monnaie américaine entre le 1er janvier 1981 et le 30 juillet 1983.

Cours moyen mensuel du dollar en francs
(janvier 1981 à juillet 1983).



Cette hausse du dollar a eu incontestablement un effet sur notre solde commercial.

Près de 40 % de nos importations sont, en effet, soit facturées en dollars, soit directement liées au cours de la devise américaine. C'est le cas de l'énergie dont la facture s'est alourdie malgré la baisse en volume des quantités importées. Par ailleurs, sont également cotés en dollars les deux tiers des matières premières industrielles ainsi que de nombreuses denrées agricoles.

Il doit cependant être noté qu'à l'inverse, cette hausse du dollar a permis une croissance en valeur de nos exportations dont environ 20 % sont facturées en dollars.

Il serait donc contraire à la vérité d'imputer à cette seule hausse de la devise américaine, l'accroissement de notre déficit commercial, comme également d'ailleurs d'en minimiser les effets.

Au total, on peut estimer que l'évolution du cours du dollar en 1982, aura coûté à l'économie française en ce qui concerne ses échanges extérieurs, environ 30 milliards de francs.

2. La perte de compétitivité des entreprises françaises

Celle-ci est due à deux facteurs principaux :

- la persistance d'un différentiel d'inflation par rapport à nos partenaires défavorable à notre pays,
- des coûts unitaires de main d'oeuvre plus élevés en France que chez nos principaux partenaires.

Inflation en France et à l'étranger (glissement des prix sur 12 mois en fin de période)

	1 ^{er} semestre 1982	2 ^e semestre 1982
France	13,4	9,7
Environnement international pondéré (1)	9,1	7,8
Ecart	4,3	1,9

(1) Pondération par la structure des exportations

**Coûts unitaires relatifs de main d'oeuvre
en monnaie nationale**

	R.F.A.	Italie	R.U.	E.U.	Japon
En France à l'égard de	+ 27,2 %	- 4,6 %	+ 4,3 %	15,5 %	+ 41,3 %

On constate par ailleurs que si chaque mesure de dévaluation est suivie à terme d'une amélioration de la compétitivité de nos produits, celle-ci est de courte durée, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

**Compétitivité des prix à l'exportation
à l'égard des quatre pays du S.M.E.**

1981		1982				1983	
3e T.	4e T.	1er T.	2e T.	3e T.	4e T.	1er T.	2e T.
98	100,5	99	98,5	102	101	100,5	103

N.B. : Toute augmentation de l'indice traduit une augmentation de compétitivité.

On relève ainsi que si chaque dévaluation a été suivie dans l'immédiat d'un gain de compétitivité (1ère dévaluation du 4 octobre 1981 = hausse de l'indice au 4e trimestre 1981 ; 2ème dévaluation du 14 juin 1982 = hausse de l'indice au 3e trimestre 1982 ; 3ème dévaluation du 21 mars 1983 = hausse de l'indice au 2e trimestre 1983), cette amélioration n'est que passagère.

**III. LES HUIT PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1983
INDIQUENT UN REDRESSEMENT
DONT IL CONVIENT DE SE DEMANDER S'IL SERA DURABLE.**

A. UN REDRESSEMENT

En données corrigées des variations saisonnières, le déficit commercial cumulé de janvier à août 1983 s'est élevé à 40 milliards de francs.

Il était à la même époque, en 1982, de 61,1 milliards de francs.

Le taux de couverture progresse également : en moyenne mobile sur douze mois, il s'est élevé en août 1983 à 96,3 % contre 83,5 % en août 1982.

Cet accroissement trouve son origine dans l'accroissement de l'excédent, dégagé par les produits industriels élaborés et notamment par les biens d'équipement professionnels.

En août 1983, les exportations de produits finis d'équipement ont augmenté par rapport à août 1982, de 7,3 % en valeur ; celles des produits finis de consommation de 21,1 % et celles des produits bruts de 32,3 %.

	Variations en % Août 1983 / août 1982
- Importations (C.A.F.) (1)	
Alimentation, boissons, tabacs	+ 17,6
Energie	- 5,2
Produits bruts	+ 24,8
Demi-produits	+ 15,1
Produits finis d'équipement	+ 0,7
Produits finis de consommation	+ 10,2
Produits manufacturés.....	+ 8,2
- Exportations(F.A.B.)	
Alimentation , boissons, tabacs	+ 42,8
Produits bruts	+ 32,3
Demi-produits	+ 25,5
Produits finis d'équipement	+ 7,3
Produits finis de consommation	+ 21,1
Produits manufacturés.....	+ 16,9
(1) - C.A.F. : coût, assurance, fret inclus.	

Le déficit énergétique se stabilise. Mais il doit être noté que cette stabilisation s'explique en partie par des opérations de **déstockage**.

En ce qui concerne l'analyse géographique, notre solde à l'égard des pays de l'O.C.D.E. a continué à se dégrader. Seul, on note, un certain redressement à l'égard de la R.F.A.

En revanche, on enregistre une forte réduction (- 4 milliards de francs) de notre déficit à l'égard des pays de l'Est ainsi qu'à l'égard des pays de l'O.P.E.P. (- 4,3 milliards de francs).

B. LES INCERTITUDES DU REDRESSEMENT

Le plan de rigueur qui a servi la dévaluation du 21 mars 1983 a eu un effet en quelque sorte mécanique sur notre commerce extérieur : la baisse interne qui en est résultée a induit une diminution des importations.

On note à cet égard que les importations ont diminué de 5 % en volume au deuxième trimestre 1983 par rapport au premier trimestre.

On ne saurait cependant imputer à cette seule réduction de la demande interne cette amélioration de notre solde commercial. En effet, nos exportations ont augmenté au cours du premier semestre 1983 de 7 % en volume. Cette progression qui n'est donc pas seulement en valeur, est un signe encourageant.

A l'inverse, on constate que le différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires ne se réduit pas, mais au contraire s'accroît ainsi que le montre le tableau ci-après :

Evolution des prix en France et à l'étranger

Glissement sur 12 mois s'arrêtant en (%)	R.F.A.	Etats-Unis	Environ. Intern. pondéré* (a)	France (b)	Ecart d'inflation (a)-(b)
1983					
Janvier	3,9	3,8	7,4	9,6	2,2
Février	3,7	3,5	7,4	9,2	1,8
Mars	3,5	3,8	7,4	9,0	1,6
Avril	3,3	4,2	7,0	9,1	2,1
Mai	3,0	3,7	6,7	8,9	2,2
Juin	2,4	2,8	6,3	8,8	2,5
Juillet	2,5	2,4	6,3	9,4	3,1

* R.F.A., Italie, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon, Canada ; pondération par la structure des exportations françaises en 1980.

Source : Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances.

Cette persistance du différentiel d'inflation est extrêmement préoccupante et le sera de plus en plus au fur et à mesure que le « coup de fouet » donné à nos exportations par la dévaluation ira s'estompant.

Par ailleurs, le montant des **grands contrats** conclus avec les pays en voie de développement est en baisse (32 milliards de francs au 1er septembre 1983 contre une moyenne de 50 milliards les années précédentes). On peut craindre que la baisse de la demande d'équipement des pays en voie de développement ne soit pas compensée à due concurrence par le redressement de nos exportations à l'égard des pays développés.

DEUXIEME PARTIE :

LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR

Malgré les demandes maintes fois exprimées par votre Commission, ces crédits ne sont toujours pas regroupés dans un document unique. Ils sont inscrits dans trois fascicules budgétaires : Charges communes, Comptes spéciaux du Trésor, Services économiques et financiers.

Toutes ces dépenses peuvent être regroupées sous trois rubriques :

– les moyens mis à la disposition des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations ;

– l'ensemble des aides financières à l'exportation (garanties, assurances, bonifications d'intérêt) ;

– les prêts publics consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

CHAPITRE PREMIER :

LES CREDITS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE SOUTENIR NOS EXPORTATIONS

1. Les services de l'expansion économique à l'étranger

Les crédits budgétaires prévus à cet effet dans le fascicule des « Services économiques et financiers » sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	1982	1983	1984	84/83 %
I. Dépenses ordinaires				
A. Dépenses de personnel				
- agents titulaires (ch.31)	77,03	100,67	107,38	+ 67
- agents contractuels et auxiliaires (ch. 31-84)	275,08	325,19	404,90	+ 24,5
- indemnités	1,77	4,24	5,78	+ 36,3
- Dépenses sociales	17,13	20,51	22,05	+ 7,5
	371,01	450,61	540,11	+ 19,8
B. Matériel et remboursement de frais	121,45	140,37	171,02	+ 21,8
C. Divers	-	0,10	0,10	
Total dépenses ordinaires	492,46	591,08	711,23	+ 20
II. Dépenses en capital (C.P. : chap. 57-10)	1,50	3,52	3,91	+ 11
Total	493,96	595,60	715,14	+ 20

La majoration des dépenses de fonctionnement s'explique pour l'essentiel par la revalorisation des crédits pour matériels et remboursement de frais nécessitée par l'évolution des taux de change.

Par ailleurs, 9,5 milliards de francs sont inscrits également en mesures nouvelles pour le recrutement de 100 V.S.N.A. supplémentaires.

Cette création de 100 postes supplémentaires vient à la suite de la création en 1983 de 107 postes. Elle est nécessitée par la poursuite de la mise en place des directions régionales du commerce extérieur.

Décidée par le décret du 6 septembre 1982, la création de ces directions régionales a pour objet de soutenir l'exportation des entreprises françaises et notamment de celles dont le siège et l'activité se trouvent à l'étranger.

Leurs moyens sont les suivants :

	1983	1984
1) Effectifs		
Agents de catégorie A	59	59
Agents de catégorie C	41	41
Agents de catégorie D	22	22
	122	122
2) Crédits		
Chapitre 34.82 art. 20		
Crédits d'installation (non recon-	4.480.000	-
ductibles)		
Crédits de fonctionnement (re-	6.600.000	6.874.990
conductibles)		
	11.080.000	6.874.990

Ces directions régionales sont également chargées de l'instruction directe des dossiers de l'assurance-prospection qui a été déconcentrée, de même qu'elles sont les premiers interlocuteurs des entreprises pour la mise en oeuvre de la procédure « SESAME » offerte à celles-ci pour les aider dans la prospection des marchés de la C.E.E.

En ce qui concerne les postes d'expansion économique à l'étranger, une réorientation de leur activité vers les pays de la C.E.E. a été entreprise depuis 1982. Les postes implantés dans ces pays regroupent plus de 300 personnes dont 200 agents spécialisés par secteurs ou produits.

Ces postes participent à la procédure « S.E.S.A.M.E. » (Service de soutien et d'accompagnement sur les marchés extérieurs).

Ce service consiste à offrir à nos firme désireuses d'établir des courants durables d'exportation sur ces marchés un **service public personnalisé**, à la seule condition qu'elles aient au préalable pris l'attache du Centre français du Commerce extérieur (C.F.C.E.) ou, en particulier, pour les entreprises de province, des nouvelles directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

Ce nouveau service a été proposé aux exportateurs français à partir du mois de juin 1983. A cette occasion, la Direction générale pour les relations avec le public a édité une brochure largement diffusée dans les chambres de commerce et d'industrie et les syndicats professionnels et qui précise :

- le mode d'emploi de « SESAME » ;
- les coordonnées des services des D.R.C.E. et du C.F.C.E. ;
- un annuaire des 200 agents qui, classés par pays et par produits, accueilleront désormais nos exportateurs et les assisteront auprès de leurs correspondants dans la C.E.E.

Ce service sera étendu en 1984 à l'ensemble des pays composant l'O.C.D.E. et à quelques nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique.

Votre Rapporteur ne peut que se féliciter des nouvelles procédures ainsi mises en place qui traduisent le souci d'adapter nos services aux besoins des entreprises exportatrices ou désireuses de le devenir.

Mais une nouvelle fois, il considère que la formation de nos attachés commerciaux à l'étranger devrait être revue. Il conviendrait, pour votre Commission des finances, qu'un plus grand nombre de personnels dotés d'une formation commerciale et ayant quelques années d'expérience dans le secteur privé puissent exercer des fonctions dans nos postes à l'étranger.

2. Les organismes de promotion

2. Les organismes de promotion de notre commerce extérieur

	1983	1984	84/83 %
- Centre français du commerce extérieur, foires	189,03	209,76	+ 10,9
- Coopération technique (ACTIM)	152,71	164,72	+ 7,8
- Participation à des expositions internationales			
Total	341,74	374,48	+ 9,5

A. LE CENTRE FRANCAIS DU COMMERCE EXTERIEUR (C.F.C.E.)

Les dépenses du centre sont les suivantes en pourcentage :

- subventions à divers organismes : (essentiellement le
centre français des manifestations à l'étranger)40,4 %
- personnel48,3 %
- administration générale10,7 %

Schématiquement, le C.F.C.E. rénové doit développer ses activités dans trois domaines : l'information, le conseil et la promotion des exportations.

1.- l'information : en la matière deux orientations sont retenues :

– l'information doit être disponible pour tous les marchés, sur tous les secteurs et être accessible à toutes les entreprises françaises, la notion de service public étant ici prédominante ;

– une information sélectionnée sera par ailleurs portée à l'entreprise, soit à l'initiative du Centre en fonction des priorités géographiques ou sectorielles, soit pour répondre à une demande de l'exportateur.

2.- le conseil : la réforme est essentiellement orientée vers l'appui à l'entreprise elle-même à laquelle le centre se propose d'offrir un service personnalisé, prenant la forme d'une fonction nouvelle de conseil, destiné à permettre aux exportateurs d'aborder les marchés solvables dans les meilleures conditions possibles (repérage des produits sur les marchés ouverts à la production de l'entreprise, conseil quant à sa stratégie en direction des marchés étrangers visés, orientation vers les procédures de financement et de garantie proposées par la DREE, LA BFCE, la COFACE, etc).

3.- la promotion : un double effort de sélectivité et de cohérence est mis en oeuvre en matière de prospection et de promotion collective en faveur des secteurs professionnels et des zones géographiques déterminés en fonction des orientations de la politique du commerce extérieur arrêtées par le Gouvernement, telles que des prestations offertes prioritairement aux exportateurs les mieux placés pour en tirer profit ;

Au titre de la promotion notamment, l'activité du centre est marquée par une double préoccupation :

a) offrir aux entreprises une gamme diversifiée de prestations.

A ce titre, le centre organise des opérations légères telles que missions collectives, tests de produits, et des opérations plus lourdes comme la participation à des manifestations internationales, l'organisation de manifestations commerciales françaises, etc (près de 3.000 entreprises ont ainsi participé aux opérations de cette nature.

De même, le centre participe au développement des visites d'acheteurs étrangers en France.

b) assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du centre :

– une meilleure cohérence des interventions a été rendue possible par le regroupement des compétences dans le cadre des nouvelles structures du Centre ainsi que par une amélioration des méthodes de travail. Pour la première fois, a été publié, fin 1982, un programme harmonisé des actions prévues pour 1983 par le CFCE et le CFME.

– l'efficacité a été recherchée par la concentration des actions menées sur un certain nombre de pays prioritaires : la zone OCDE, et plus particulièrement la CEE, les pays pétroliers, les nouveaux pays industrialisés.

Par ailleurs, depuis 1976, le CFCE a établi un schéma directeur informatique qui repose essentiellement sur trois éléments : Ulysse, Télémaque, Mentor.

Ulysse est une banque de données concernant les exportateurs français. Actuellement, 23.000 entreprises exportatrices sont répertoriées avec notamment leurs produits et la répartition de leurs exportations. Ces informations sont accessibles soit en direct, soit par consultation de l'annuaire Francexport qui est édité à partir des données d'Ulysse.

Depuis 1983, à la suite d'une convention passée avec l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APCCI), la collecte des données est assurée en commun avec les chambres.

Télémaque est un système de diffusion sélective à des abonnés de certaines catégories d'informations.

Le système concerne trois catégories d'information : les marchés publics, les possibilités d'affaires, les informations d'amont. Ces informations proviennent, à titre principal, des postes d'expansion économique et, à titre secondaire, d'autres sources : appels d'offres diffusés par la CEE, exploitation de la presse étrangère, informations provenant de réseaux français à l'étranger.

Il n'y a pas de droit fixe d'abonnement, les ressources propres provenant de la vente des messages diffusés, au choix des abonnés, par courrier ou par telex.

Mentor représente un projet de banque de données axée sur l'information sur les pays étrangers (situation économique par secteurs et par

pays, réglementation, activités de promotion sur ces marchés). Cette banque devrait pouvoir être interrogée directement par les utilisateurs.

**B. LE COMITE FRANCAIS
DES MANIFESTATIONS
ECONOMIQUES A L'ETRANGER.**

Ses crédits progressent de 14 % en passant de 49,3 millions de francs en 1983, à 56,2 millions de francs en 1984. Par ailleurs, en cours d'année, une partie de la dotation du CFCE, – dont il constitue une annexe – lui est rétrocédée. Sa mission est d'aider les entreprises françaises qui participent à des expositions et foires à l'étranger.

**C. L'AGENCE POUR LA COOPERATION TECHNIQUE
INDUSTRIELLE ET ECONOMIQUE (ACTIM)**

Sa dotation augmente de 8,2 % et s'élèvera à 138,17 millions de francs.

La mission de cette agence consiste à soutenir nos exportations de biens d'équipement et prestations de service auprès des pays en voie de développement par l'organisation ou la prise en charge de stages et missions offerts à des experts ou spécialiste en France ou français à l'étranger.

Son action s'exerce plus particulièrement dans les secteurs de l'agro-alimentaires des transports, des télécommunications. Sont également privilégiés le secteur énergétique et les aménagements hydrauliques.

CHAPITRE II :

LES AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION

Les aides directes ou indirectes à l'exportation sont multifformes et leur recensement exact n'est pas chose aisée.

Leur montant se serait élevé à plus de 19 milliards de francs en 1982.

(en millions de francs)

	1978	1979	1980	1981	1982
1. Coût de l'alignement sur les conditions pratiquées par nos concurrents	2.123	3.384	6.175	11.545	13.273
— Réescompte Banque de France (1)	1350	2.100	3.960	7.229	8.320
— Compte de gestion Trésor-B.F.C.E. (2)	773	1.284	2.218	4.316	4.953
2. Coût de l'assurance-crédit	594	1.669	2.096	552	3.001
— Résultat net comptable de la C.O.F.A.C.E. pour le compte de l'Etat	172	1.508	1.017	76	2.371
— Consolidations nettes du Trésor	422	161	1.079	476	630
3. Coût net de l'assurance-prospection et de l'assurance-foire	53	53	82	118	160
4. Coût net de la garantie du risque économique	1.060	1.241	350	1.070	639
Total I	3.830	6.347	9.203	13.285	17.073
Pour mémoire, coût budgétaire des prêts du Trésor (aide au développement)	600	823	1.021	2.489	2.597
Total II	4.430	7.170	10.668	15.649	19.670
<p>(1) Coût extrabudgétaire. (2) Coût net.</p>					

I. LES BONIFICATIONS D'INTERETS

Sous cette rubrique, on peut ranger :

1. Le coût de réescomptes de la Banque de France

La perte de recettes pour le budget de l'Etat due au réescompte par la Banque de France de la fraction à moyen terme des crédits exportateurs au taux privilégié de 6 % est appréciée en multipliant l'encours moyen des créances réescomptées par l'Institut d'émission par le différentiel d'intérêt existant, sur l'année étudiée entre le taux moyen du marché monétaire et le taux bonifié de réescompte appliqué.

Ce coût s'est élevé à 8,320 milliards de francs en 1982.

2. Les bonifications accordées par l'Etat (Comptes du Trésor - BFCE)

Le coût pour l'Etat figure au chapitre 44-98 (article 38) du budget des charges communes.

La charge la plus importante est représentée par le préfinancement sous forme de paiements progressifs.

Depuis juin 1982, le taux de préfinancement des contrats d'exportation est stabilisé à 12 %. La BFCE se refinance elle-même auprès de la Banque de France au moyen du mécanisme de réescompte au taux du marché, le Trésor versant à la BFCE la différence entre ce taux et le taux bonifié.

Par ailleurs, la BFCE supporte directement la part long terme des crédits à l'exportation, en la réescomptant seule lorsqu'il s'agit d'un crédit fournisseurs ou en participant à la convention de prêt.

L'évolution des encours globaux de crédits à l'exportation est retracée par le tableau suivant :

(en millions de francs)

encours en fin d'année	préfinancements à taux stabilisé	crédit fournisseur MLT	crédit acheteur (1)	<u>TOTAL</u>
1977	6 027	25 089	49 836	80 952
1978	5 666	24 552	66 102	96 320
1979	5 235	24 497	80 388	110 120
1980	6 304	25 379	95 858	127 541
1981	10 469	25 966	114 851	151 286
1982	14 368	28 005	140 013	182 386
1983 (5mois)	(15 962)	(26 421)	(150 200)	192 583

(1) Y compris les paiements progressifs.

La répartition des encours par zones géographiques montre une stabilité de l'Afrique, un déclin de l'Europe de l'Est et une progression de l'Amérique latine. Le Moyen-Orient reste peu important en raison de nombreux contrats conclus au comptant.

II. LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES A L'EXPORTATION

Les risques à l'exportation font l'objet de trois sortes de garanties :

- la garantie pour risques économiques,
- la garantie d'assurance-prospection et foires,
- la garantie d'assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous résume les dotations affectées à ces diverses garanties dans le budget des Charges communes.

(en millions de francs)

	1982	1983	1984	84/83 %
- Garantie pour risques économiques (chap. 14-01 art. 60)	1.275	1.070	1.000	- 6,5
- Garantie d'assurance-protection et foires (chap. 14-01 art. 70)	616	200	400	+ 100
Total	1.891	1.270	1.400	+ 10,2

1. La garantie pour risques économiques

Elle a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale du coût de revient des marchés d'exportation conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Le seuil d'éligibilité des contrats est de 2 millions de francs, mais il est ramené, pour les petites et moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Pour 1984, les crédits inscrits au chapitre 14-01 (article 60) du budget des Charges communes s'élèvent à 1.000 millions de francs en diminution par rapport à 1982 de 6,5 %.

2. L'assurance-crédit

Cette garantie accordée par la Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur (COFACE) permet de couvrir les entreprises banques et établissements financiers contre les risques extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations (risques politiques, monétaires, catastrophes).

Des réformes ont récemment été mises en oeuvre pour dynamiser cette procédure à la suite du Conseil restreint du 22 décembre 1981.

Ces mesures intéressent pratiquement tous les secteurs d'activité puisqu'elles ont notamment pour effet :

- de simplifier, de réduire le coût et d'étendre les garanties accordées (relèvement de la quotité garantie à 85 %) ;
- d'accélérer et de rendre plus automatique le traitement des petits dossiers ;
- de réduire certains frais annexes (enquêtes télégraphiques,...) ;
- d'élargir les services rendus par la Compagnie aux assurés (notamment en apportant une collaboration technique aux assurés qui le souhaitent en vue du recouvrement des créances) ;
- de poursuivre la politique de décentralisation engagée ;
- d'indemniser les assurés plus rapidement et dans des conditions moins restrictives.

En ce qui concerne les opérations gérées pour son propre compte par la COFACE, le montant des capitaux assurés a peu progressé en 1982 puisqu'il s'établit à 51,8 milliards de francs contre 48,9 milliards de francs en 1981.

Les trois-quarts des capitaux assurés concernent l'Europe occidentale. Par secteurs d'activité, l'augmentation la plus importante concerne les prestations de service (+ 34 %), les vêtements et l'industrie chimique (+ 18 %).

Le résultat net d'exploitation de l'exercice 1982 s'établit à 34,8 millions de francs (contre 41,9 millions de francs en 1981). Cette hausse est due à l'existence de provisions pour risques importantes.

S'agissant des opérations effectuées par la COFACE pour le compte de l'Etat, les capitaux garantis se sont élevés à 66,5 milliards de francs en 1982, contre 61,5 milliards de francs en 1981.

De fin 1981 à fin 1982, l'encours des risques garantis – c'est-à-dire le montant restant dû sur contrats – est passé de 380 milliards de francs à 473 milliards de francs.

Une ventilation géographique des promesses délivrées montre un effondrement des pays à économie centralisée (16 milliards de francs en 1982 contre 68 en 1981), une baisse importante des pays industrialisés (38 milliards contre 52 en 1981) et des PVD (214 milliards contre 267) et un maintien des pays pétroliers (105 contre 116).

Cette évolution peut s'expliquer par :

- la récession qui a touché les pays industrialisés et retardé leurs décisions d'investissement,
- la crise financière internationale et l'endettement des PVD qui a dirigé le nombre de pays solvables,
- un refroidissement de nos relations commerciales avec les pays de

L'ensemble de l'assurance-crédit pour le compte de l'Etat s'est soldé par un déficit de 2,4 milliards de francs (contre 75 millions en 1981 et 1 milliard en 1980).

C'est surtout l'augmentation des indemnités versées qui est responsable de cet important déficit ainsi que le montre le tableau ci-après :

	1980	1981	1982
I - Primes émises	1.400	1.810	2.077
II - Sinistres	3.757	3.912	6.413
III - Récupérations	1.444	2.148	2.042
IV - Frais généraux et divers	102	122	76
Montant net (I+II+III-IV)	1.015	76	2.370

Les indemnités les plus importantes ont été versées pour des opérations sur la Pologne, l'Irak, l'Iran, la Roumanie et le Zaïre. Ces cinq pays représentent à eux seuls 63 % de l'ensemble des indemnités.

Il serait illusoire de s'attendre à une résorption rapide de ce déficit au cours des années à venir, en raison notamment de l'incidence durable des sinistres généralisés du type Pologne ou Iran.

Les résultats de l'assurance-crédit pourraient continuer, au cours des années à venir, d'être marquées par l'incidence de sinistres généralisés du type Iran et par celle de défaillances plus limitées, qui tendent à se multiplier.

CHAPITRE III :

LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION

Ces prêts sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Leur solde net est indiqué dans le tableau ci-dessous :

(en millions de francs)

	1982	1983	1984	Variation
Comptes spéciaux du Trésor				
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette) :				
- consolidation des dettes commerciales (905-08)	- 200	- 366	- 429	- 63
2. Compte de prêts (charge nette) :				
- prêts à la BFCE (903-06)	+ 500	-	-	-
- prêts à des états étrangers pour l'achat de biens d'équipement (903-07)	+ 2627	+ 3200	+ 3800	+ 600

N.B. : le signe + indique un accroissement de la dépense nette à la charge du Trésor ;
le signe - indique une diminution de la charge nette du Trésor (excédent de ressources).

I. L'ASSISTANCE FINANCIERE A LA TURQUIE

(Compte 905-07)

Le compte de règlement avec la Turquie retrace la participation de la France à l'assistance financière à la Turquie résultant des protocoles du 12 septembre 1963 et 23 novembre 1970, conclus entre les pays de la CEE et la Turquie. Le montant de cette assistance fixé initialement à 195 millions d'unités de comptes, a été élevé à 242 millions d'unités de comptes depuis l'élargissement de la Communauté. Les prêts sont accordés par la Banque Européenne d'investissement. Aussi le compte est-il débité des versements effectués par le Trésor Français à cette banque et crédit des remboursements effectués en capital, la différence constituant la charge nette. Les remboursements à échoir en 1984 sur prêts antérieurs représentent 21,5 millions de francs ; la charge nette sera en diminution de 9 milliards de francs.

II. LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES DES PAYS ETRANGERS

(Compte 905-08)

Ce compte retrace la charge de la consolidation, résultant des accords du « Club de Paris », des dettes commerciales des pays étrangers, et notamment de celles afférentes aux prêts consentis dans le cadre du compte 903-07 (cf. ci-dessous).

Jusqu'à 1982, la charge nette du compte s'était fortement accrue. A partir de 1982, en revanche, le solde du compte est demeuré excédentaire (200 millions en 1982), 366 millions en 1983 et l'on prévoit 429 millions de francs en 1984).

Votre rapporteur rappelle que cet excédent ne signifie pas grand chose. Il provient en réalité de la « débudgétisation » de ce compte réalisée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 81-734 du 31 août 1981. Désormais, la BFCE supporte seule la charge du refinancement des accords de consolidation en empruntant sur le marché financier si bien que le compte ne retrace plus que l'exécution des accords de consolidation conclus avant juillet 1981.

Ainsi, pour 1984, les opérations à effectuer en application des accords conclus avant juillet 1981 se traduiront par des recettes de 429,44 millions de francs au titre des remboursements en principal et de 138,90 millions de francs au titre des paiements en intérêts sans nouvelles avances.

III. LES PRETS DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT

Ce compte retrace les prêts consentis par le Trésor français à divers pays étrangers afin de faciliter l'achat par des pays en voie de développement, à des conditions financières extrêmement favorables, de biens et services français.

L'activité de ce compte permet la mise en oeuvre d'une partie importante de notre aide bilatérale aux pays en voie de développement.

La consommation des crédits a été en 1982 un peu moins importante que celle enregistrée en 1981, année au cours de laquelle on avait constaté un doublement des versements effectués l'année précédente (2.818,9 millions de francs en 1982 contre 2.970,6 millions de francs en 1981 et seulement 1.523,8 millions de francs en 1980).

Ce ralentissement est dû notamment aux mesures adoptées dans le cadre de l'exercice sur les économies budgétaires préconisé par le Premier ministre au début de 1982.

Le ministre de l'Economie a, en effet, proposé de substituer à la procédure jusqu'alors utilisée pour la consommation des prêts accordés aux pays étrangers (tirages intervenant successivement sur prêts du Trésor puis sur crédits commerciaux) un nouveau mécanisme : versements simultanés des prêts du Trésor et des crédits privés garantis qui leur sont associés.

Cette mesure n'est toutefois applicable que pour les versements effectués au titre des protocoles signé postérieurement au 1er mai 1982 ; elle devrait permettre d'économiser environ 200 millions de francs de versements jusqu'à la fin de 1983.

Le rythme des versements prévisible pour 1983 devrait s'accroître en 1984, sans atteindre toutefois le pourcentage d'accélération constaté en 1981.

Compte tenu du montant exigible au 31 juin 1983 sur les protocoles déjà signés et du montant des engagements que le Gouvernement sera amené à prendre jusqu'à la fin de l'exercice le montant cumulé des paiements exigibles dès le 1er janvier 1984 peut être évalué à 8.106 millions de francs.

Mais ce montant doit être majoré des versements pouvant intervenir dès 1984 sur les prêts qui seront consentis aux pays étrangers au cours de l'année ; ces versements peuvent être évalués à 20 % environ du montant des engagements prévisibles soit environ 1.030 millions de francs.

On peut dès à présent estimer à 4.250 millions de francs le montant des versements prévisibles en 1984.

IV. LES PRETS A LA BFCE POUR LE FINANCEMENT D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR DES ACHETEURS ETRANGERS

En 1984, comme en 1983, aucun crédit n'est inscrit à ce compte.

Cela s'explique par une opération de débudgétisation de ce compte également.

Depuis 1982, en effet, le refinancement des prêts à long terme à l'exportation n'est en effet plus assuré au moyen de prêts accordés par le Trésor, mais par des emprunts sur le marché financier, l'Etat se contentant de couvrir la différence entre le taux du marché financier et le taux du refinancement.

Au cours de sa séance du 12 octobre 1983, sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial, à l'examen des crédits pour 1984 du Commerce extérieur.

La Commission a décidé de proposer, sous le bénéfice des observations qu'elle a formulées, l'adoption des crédits du Commerce extérieur pour 1984.